

REGLEMENT DE L'ECOLE DE DANSE AINSI DANSE 2023 / 2024

Contact

Tel : 0620876248

Mail : ainsidansegujanmestras33@gmail.com

Site internet : ainsidansegujan.com

Le présent règlement sera affiché de façon permanente au studio et accessible sur le site internet de l'école. Toute inscription à Ainsi Danse vaut acceptation du règlement de l'école.

Modalités d'inscription

L'âge minimum d'inscription est de 4 ans révolus au 31 octobre 2023.

Documents à fournir :

- Fiche d'inscription dûment remplie
- Certificat médical datant de moins de 3 mois
- 1 photo d'identité
- Paiement de l'adhésion et de la cotisation

Choix du cours

Un cours d'essai est offert pour chaque cours afin de découvrir les cours et faire son choix. Le nombre d'élèves par cours est limité à 15 pour un meilleur suivi pédagogique. Les anciens élèves sont prioritaires. En fonction des effectifs, les horaires de cours sont susceptibles d'être modifiés. Les âges et horaires indiqués sur le planning sont donnés à titre indicatif. Les professeurs évalueront le niveau de chaque élève et proposeront le cours le mieux adapté.

Présences – Absences

Les élèves doivent être en tenue de danse à l'heure précise du cours. Prévoir une arrivée au studio 10' avant l'heure du cours. Toute absence doit être signalée à l'avance. Les parents des enfants mineurs seront avisés au bout de 3 absences non justifiées. Les parents n'assistent pas au cours. Une semaine portes ouvertes est organisé courant décembre pour permettre à la famille de découvrir le travail de cours. Les parents souhaitant rester dans le hall pendant la durée du cours se doivent de rester silencieux. L'accès aux vestiaires, et au studio de danse est exclusivement réservé aux élèves et professeurs. Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.

Comportement

En toutes circonstances, dans l'enceinte de l'école, tout élève doit avoir une présentation et un comportement corrects en actes et en paroles vis-à-vis des autres élèves et des professeurs. Les locaux doivent rester propres. Les parents sont responsables des dégradations commises par l'élève.

Informations

Afin de se tenir au courant des informations concernant la vie de l'école de danse, vous devez prendre connaissance des notes affichées dans le hall d'entrée du studio de danse. Ces informations sont aussi envoyées par mail.

Calendrier des cours

Les cours sont dispensés de septembre à juin hors vacances scolaires et jours fériés.

Responsabilités

Les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à la prise en charge effective des cours. Il appartient donc aux parents de s'assurer de la présence du professeur sur le lieu de cours ou de rendez-vous lors de manifestations extérieures. La responsabilité de l'école cesse dès la fin de l'activité. Les parents sont tenus

de venir chercher les enfants dans les vestiaires. L'école de danse décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets personnels dans les locaux et rappelle aux élèves de ne laisser ni argent, ni bijoux, ni téléphone portable, ni autres objets de valeur dans le vestiaire.

Païement des cours

Il se fait à l'inscription. Une remise de 20 % est appliquée pour le 2^{ème} adhérent et 30 % à partir du 3^{ème} adhérent, de la même famille. Cette réduction s'applique sur la cotisation la plus faible. Tout forfait commencé est dû, aucun remboursement ne sera effectué. En cas de force majeure (avis médical), un remboursement partiel de la cotisation peut être accordé exceptionnellement et uniquement à l'appréciation du conseil d'administration. La cotisation est annuelle avec la possibilité de la régler en 3 fois avec un encaissement à chaque trimestre. Pour un engagement au trimestre, (déménagement prévu, ou toute autre raison) un tarif spécifique est appliqué : renseignements auprès de l'administration de l'école.

Les personnes susceptibles d'obtenir une participation financière de leur CE pourront demander un justificatif à l'école.

Tenues

Consultez les professeurs avant tout achat.

Eveil, Initiation, Danse classique : une tenue par cours est définie précisément : Consultez la liste des tenues auprès du professeur ou sur le site internet. Le démarrage des pointes ne se fera que sur accord du professeur.

Danse moderne : Tenue libre proche du corps – Cheveux attachés - Pieds nus ou chaussettes
Hip Hop et danses de salon : **chaussures exclusivement réservées aux cours de danse.**

Achat des articles de danse :

- Magasin La Danse présent au studio le **17 septembre 2023** Renseignement auprès du professeur ou sur le site internet
- Tout autre magasin de votre choix en respectant les demandes des professeurs

Gala

Un spectacle de fin d'année est organisé tous les ans. La participation au spectacle n'est pas obligatoire. Cependant, les professeurs doivent être avisés du choix de chaque élève impérativement au plus tard au mois de mars. Les élèves ayant accepté de participer à ce spectacle annuel sont tenus d'assister aux cours et aux répétitions prévues. Les rôles sont distribués selon les exigences du spectacle en fonction du niveau et de la capacité des élèves. Les professeurs sont seuls juges en la matière. Toutes les informations concernant le gala seront données au mois d'avril. Les répétitions sont obligatoires et interdites au public.

Interdiction de :

- Fumer dans l'enceinte des locaux
- Manger dans la salle de danse : pas chewing gum, bonbons, gâteaux
- Porter des bijoux volumineux : pas de montre
- Rentrer dans la salle avec des chaussures de ville
- Laisser les portables allumés
- Monter sur les barres

Tout manque de respect vis-à-vis d'un professeur durant les cours sera sanctionné. Tout élève ne respectant pas le règlement fera l'objet d'un avertissement. En cas de récidive, le représentant de l'école de danse se réserve le droit de l'exclure momentanément ou définitivement des cours. La période où l'exclusion aura été prononcée sera due en totalité. Aucun remboursement total ou partiel ne sera accordé.

Nous comptons sur le respect de tous et vous souhaitons une bonne année de danse.